

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	1 987 825,95	1 736 510,14	251 315,81	0,21	294 047,31	0,37
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	102 127,20		102 127,20	0,08		
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles	20 000,00		20 000,00	0,02		
Terrains	950 000,00		950 000,00	0,78	950 000,00	1,21
Constructions	14 176 160,75	4 521 002,15	9 655 158,60	7,92	10 156 032,78	12,94
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	3 129 094,30	2 350 692,04	778 402,26	0,64	825 366,17	1,05
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes					7 380,00	0,01
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	32 341,18		32 341,18	0,03	32 131,30	0,04
TOTAL (I)	20 397 549,38	8 608 204,33	11 789 345,05	9,67	12 264 957,56	15,63
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	119 917,22		119 917,22	0,10	12 300,00	0,02
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	6 050,40		6 050,40	0,00	15 390,00	0,02
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	7 194 565,72		7 194 565,72	5,90	198 976,14	0,25
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	43 052 464,75		43 052 464,75	35,29	12 999 949,99	16,57
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	59 694 110,14		59 694 110,14	48,94	52 853 743,95	67,36
Charges constatées d'avance	122 742,07		122 742,07	0,10	121 832,00	0,16
TOTAL (II)	110 189 850,30		110 189 850,30	90,33	66 202 192,08	84,37
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	130 587 399,68	8 608 204,33	121 979 195,35	100,00	78 467 149,64	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	3 309 721,65	2,71	3 309 721,65	4,22
Report à nouveau	28 108 033,09	23,04	28 284 064,94	36,05
Résultat de l'exercice	-18 319 978,59	-15,01	-176 031,85	-0,21
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	13 097 776,15	10,74	31 417 754,74	40,04
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	7 015 536,00	5,75	7 015 536,00	8,94
Provisions pour charges	2 430 945,83	1,99	2 766 826,53	3,53
TOTAL (III)	9 446 481,83	7,74	9 782 362,53	12,47
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires			1 059 235,47	1,35
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 558 138,57	8,66	10 518 855,39	13,41
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	188 922,16	0,15	244 621,00	0,31
. Organismes sociaux	346 583,70	0,28	327 459,73	0,42
. Etat, impôts sur les bénéfices	41 519,00	0,03	60 327,00	0,08
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	104 036,72	0,09	48 500,91	0,06
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	30 326,40	0,02	68 784,00	0,09
Autres dettes	38 080 871,51	31,22	24 939 248,87	31,78
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	50 084 539,31	41,06		
TOTAL (IV)	99 434 937,37	81,52	37 267 032,37	47,49
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	121 979 195,35	100,00	78 467 149,64	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises										
Production vendue biens										
Production vendue services										
Chiffres d'Affaires Nets										
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			10 261,32	0,01	2 730,62	0,00	7 531		275,86	
Autres produits			73 615 198,66	99,99	75 089 626,52	100,00	-1 474 428			
Total des produits d'exploitation (I)			73 625 459,98	100,00	75 092 357,14	100,00	-1 466 898			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										
Variation de stock (marchandises)										
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			3 739 564,40	5,08	4 130 122,16	5,50	-390 558		-9,45	
Impôts, taxes et versements assimilés			377 089,75	0,51	292 272,33	0,39	84 817		29,02	
Salaires et traitements			2 266 390,93	3,08	2 136 688,37	2,85	129 702		6,07	
Charges sociales			1 075 778,95	1,46	1 074 785,79	1,43	993		0,09	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			924 086,83	1,26	885 276,18	1,18	38 810		4,38	
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant										
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			84 095 434,67	114,22	65 979 304,07	87,86	18 116 130			
Total des charges d'exploitation (II)			92 478 345,53	125,61	74 498 448,90	99,21	17 979 897			
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-18 852 885,55	-25,60	593 908,24	0,79	-19 446 793			
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés			144 720,28	0,20	256 781,18	0,34	-112 061		-43,63	
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			47 262,50	0,06	4 325,87	0,01	42 937		992,76	
Total des produits financiers (V)			191 982,78	0,26	261 107,05	0,35	-69 125		-26,46	
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées										
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements					16 245,04	0,02	-16 245		-100,00	
Total des charges financières (VI)					16 245,04	0,02	-16 245		-100,00	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			191 982,78	0,26	244 862,01	0,33	-52 880		-21,59	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-18 660 902,77	-25,34	838 770,25	1,12	-19 499 672			

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	46 731,63	0,06	110,41	0,00	46 621	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 766 826,53	3,76	1 812 241,02	2,41	954 585	52,67
Total des produits exceptionnels (VII)	2 813 558,16	3,82	1 812 351,43	2,41	1 001 207	55,24
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	169,15	0,00			169	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	2 430 945,83	3,30	2 766 826,53	3,68	-335 881	-12,13
Total des charges exceptionnelles (VIII)	2 431 114,98	3,30	2 766 826,53	3,68	-335 712	-12,12
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	382 443,18	0,52	-954 475,10	-1,26	1 336 918	140,07
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	41 519,00	0,06	60 327,00	0,08	-18 808	-31,17
Total des Produits (I+III+V+VII)	76 631 000,92	104,08	77 165 815,62	102,76	-534 815	
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	94 950 979,51	128,96	77 341 847,47	103,00	17 609 132	
RÉSULTAT NET	-18 319 978,59	-24,87	-176 031,85	-0,22	-18 143 947	
	<i>Perte</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

**FONDS INTERPROFESSIONNEL
DE FORMATION DES PROFESSIONNELS LIBERAUX
F I F - P L**

Organisme Habilité au titre de l'article L953-1 et 953-3 du Code du Travail
par Arrêté Ministériel du 17/3/93 (J.O. 25/3/93)

Siège social : 104 rue de Miromesnil
75384 PARIS Cedex 08
N° SIRET 398 110 965 00041

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

**FONDS INTERPROFESSIONNEL
DE FORMATION DES PROFESSIONNELS LIBERAUX**

F I F - P L

Organisme Habilité au titre de l'article L953-1 et 953-3 du Code du Travail
par Arrêté Ministériel du 17/3/93 (J.O. 25/3/93)

Siège social : 104 rue de Miromesnil
75384 PARIS Cedex 08
N° SIRET 398 110 965 00041

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

Aux membres de l'Assemblée Générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FIF PL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Ces comptes ont été arrêtés par votre bureau en date du 6 juillet 2020 à partir des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FIF PL à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessous, nous attirons votre attention sur les notes n°1 page 9, point e) et n°10 de l'annexe relative à l'application de l'article R6332-77 du code du travail et sur les faits significatifs de l'exercice page 5 point 2).

Nous attirons votre attention également sur le point exposé dans la note de l'annexe des comptes annuels concernant des faits à relier à l'épidémie de COVID-19, dans la note 3 page 6 « Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice »

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Nous avons contrôlé plus spécifiquement certains dossiers de prise en charge conduisant aux remboursements des frais de formation des professionnels inscrits au FIF-PL.

Ces travaux ne nous ont pas conduit à relever d'anomalies susceptibles d'altérer le bien fondé des comptes présentés par votre Direction Générale

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents adressés aux Membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelé à statuer sur les comptes

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'organisme ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 6 juillet 2020, par le bureau du FIF PL.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du FIF PL.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FIF PL à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité

d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontenay Sous-Bois, le 9 septembre 2020

Le Commissaire aux Comptes
Léo JEGARD & ASSOCIES

Représenté par,

Jégard Créatis

François JEGARD
Président du Conseil d'Administration.

FIF - PL

**104 rue de MIROMESNIL
75384 PARIS cedex 08**

**COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE 2019
(du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019)**

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019	1
COMPTE DE RESULTAT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019	3
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	4
Note n°1 : Règles et méthodes comptables - informations complémentaires	5 à 9
Note n°2 : Tableau de suivi des Engagements à financer la formation (EFF)	10
Note n°2bis : Tableau de détermination du taux d'annulation moyen des EFF	11
Note n°3 : Suivi des EFF et affectation des résultats	12
Note n°4 : Etat des immobilisations	13
Note n°5 : Etat des amortissements	14
Note n°6 : Etat des provisions et réserves	15
Note n°7 : Etat des créances	16
Note n°8 : Etat des dettes	17
Note n°9 : Etat de la trésorerie	18
Note n°10 : Evaluation des disponibilités excédentaires	19
Note n°11 : Rappel des collectes encaissées	20
Note n°12 : Rappel des résultats et des frais de gestion	21
 DETAIL DE CERTAINS POSTES DE BILAN	
Postes de l'actif	22
Postes du passif	23
 DETAIL DES PRODUITS	 24
 DETAIL DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	 25

BILAN DU FIF-PL AU 31 DECEMBRE 2019

Actif

ACTIF	EXERCICE N			N-1
	BRUT	AMORT & PROV	NET	NET
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
Immobilisations Incorporelles	1 987 826,00	1 736 510,00	251 316,00	294 047,00
Immobilisations Corporelles	18 255 255,00	6 871 694,00	11 383 561,00	11 931 399,00
Immobilisations Financières	32 341,00		32 341,00	32 131,00
Immobilisations en cours	102 127,00		102 127,00	
Avances et acptes sur immobilisations	20 000,00		20 000,00	7 380,00
TOTAL 1	20 397 549,00	8 608 204,00	11 789 345,00	12 264 957,00
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
Autres créances				
Créances sur cessions d'immob.				
Avances et acomptes fournisseurs	119 917,00		119 917,00	12 300,00
Collecte à recevoir	178 229,00		178 229,00	170 789,00
Autres	7 022 387,00		7 022 387,00	43 577,00
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement	43 052 465,00		43 052 465,00	12 999 950,00
Disponibilités	59 694 110,00		59 694 110,00	52 853 744,00
Régularisation actif				
Charges constatées d'avance	122 742,00		122 742,00	121 832,00
TOTAL 2	110 189 850,00		110 189 850,00	66 202 192,00
TOTAL GENERAL	130 587 399,00	8 608 204,00	121 979 195,00	78 467 149,00

BILAN DU FIF-PL AU 31 DECEMBRE 2019

Passif

PASSIF	EXERCICE N		EXERCICE N-1
	Avant affectation	Après affectation	Après affectation
FONDS PROPRES			
Réserves affectées aux investissements	3 309 722,00	3 309 722,00	3 309 722,00
Réserves affectées aux E.F.F.			
Report à nouveau	28 108 033,00	9 788 054,00	28 108 033,00
Reprise d'E.F.F.			
Résultat de N	-18 319 979,00		
TOTAL 1	13 097 776,00	13 097 776,00	31 417 755,00
PROV POUR RISQUES			
Provision pour risques et charges	7 015 536,00	7 015 536,00	7 015 536,00
PROV. FORMATIONS A REMBOURSER			
Provision Engagement à Financer les Formations	2 430 946,00	2 430 946,00	2 766 827,00
TOTAL 2	9 446 482,00	9 446 482,00	9 782 363,00
DETTES FINANCIERES			
Emprunt bancaire			
Banques			1 059 235,00
DETTES			
Fournisseurs			
Fournisseurs fonctionnement (hors immob.)	501 915,00	501 915,00	373 334,00
Adhérents formations	46 661 589,00	46 661 589,00	33 524 806,00
Autres dettes			
Dettes au personnel	188 922,00	188 922,00	244 621,00
Dettes organismes sociaux	346 584,00	346 584,00	327 460,00
Dettes fiscales	145 556,00	145 556,00	108 828,00
Dettes sur immobilisations	30 326,00	30 326,00	68 784,00
Autres dettes	1 475 506,00	1 475 506,00	1 559 963,00
Produits constatés d'avance	50 084 539,00	50 084 539,00	
TOTAL 3	99 434 937,00	99 434 937,00	37 267 031,00
TOTAL GENERAL	121 979 195,00	121 979 195,00	78 467 149,00

COMPTE DE RESULTAT DU FIF-PL DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

RUBRIQUES	2019	2018
PRODUITS DE FORMATION		
COLLECTE DE L'EXERCICE	66 572 561,00	68 826 826,00
COLLECTE DES AUTO-ENTREPRENEURS	6 818 012,00	6 162 947,00
FINANCEMENT FEEBAT	221 500,00	94 500,00
TOTAL I - PRODUITS DE FORMATION	73 612 073,00	75 084 273,00
CHARGES DE FORMATION		
FRAIS DE MISSION ET D'INFORMATION	0,00	0,00
DEPENSES DE FORMATION / ENGAG. N	99 420 441,00	86 153 790,00
ANNULATIONS DE DOSSIERS	-15 325 261,00	-20 174 740,00
REVERSEMENT SUR EXCEDENT		
TOTAL II - CHARGES DE FORMATION	84 095 180,00	65 979 050,00
RESULTAT DE FORMATION	-10 483 107,00	9 105 223,00
PRODUITS DIVERS DE FONCTIONNEMENT	13 386,00	8 084,00
CHARGES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	254,00	254,00
TOTAL III - PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	13 132,00	7 830,00
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
AUTRES ACHATS	107 691,00	103 059,00
SERVICES EXTERIEURS	1 022 799,00	1 229 411,00
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 028 027,00	1 096 934,00
FRAIS DE MISSION ET D'INFORMATION	1 581 047,00	1 700 719,00
IMPOTS ET TAXES	377 090,00	292 272,00
CHARGES DE PERSONNEL	3 342 170,00	3 211 474,00
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	924 087,00	885 276,00
TOTAL IV - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	8 382 911,00	8 519 145,00
RESULTAT D'ACTIVITE (non financier)	-18 852 886,00	593 908,00
PRODUITS FINANCIERS	191 983,00	261 107,00
CHARGES FINANCIERES	0,00	16 245,00
TOTAL V - RESULTAT FINANCIER	191 983,00	244 862,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 813 558,00	1 812 352,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 431 115,00	2 766 827,00
TOTAL VI - RESULTAT EXCEPTIONNEL	382 443,00	-954 475,00
IMPÔTS SOCIETES	41 519,00	60 327,00
<i>Total des produits</i>	<i>76 631 000,00</i>	<i>77 165 816,00</i>
<i>Total des charges</i>	<i>94 950 979,00</i>	<i>77 341 848,00</i>
RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE (TOTAL I à VI)	-18 319 979,00	-176 032,00

F.I.F. – P.L.
FONDS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION
DES PROFESSIONNELS LIBERAUX

104, rue de Miromesnil
75384 PARIS Cedex 08

ANNEXE

L'Annexe comptable aux comptes annuels avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019 est caractérisée par les données suivantes:

- total du bilan	121 979 195 €
- total du compte des produits	76 631 001 €
- total du compte des charges	94 950 980 €
- déficit de l'exercice	- 18 319 979 €

L'exercice couvre la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui seront arrêtés par le bureau.

Note n° 1	Règles et méthodes comptables - informations complémentaires
Note n° 2	Tableau de suivi des Engagements à financer la formation (EFF)
Note n° 2bis	Tableau de détermination du taux d'annulation moyen des EFF
Note n° 3	Suivi des EFF et affectation des résultats
Note n° 4	Etat des immobilisations
Note n° 5	Etat des amortissements
Note n° 6	Etat des provisions et réserves
Note n° 7	Etat des créances
Note n° 8	Etat des dettes
Note n° 9	Etat de la trésorerie
Note n° 10	Evaluation des disponibilités
Note n° 11	Rappel des collectes encaissées
Note n° 12	Rappel des résultats et frais de gestion

Note n° 1 REGLES ET METHODES COMPTABLES - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1) Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du plan comptable adapté aux organismes agréés par l'Etat aux fins de gestion paritaire des fonds de la formation professionnelle continue (arrêté du 21 juillet 1993).

Il a également été fait application des dispositions particulières résultant du règlement n°99-01 du Comité de la réglementation comptable du 16 février 1999 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ainsi que le règlement n°2011-01 de l'Autorité des normes comptables qui définit le nouveau plan comptable applicable aux OPCA à compter du 1^{er} janvier 2012.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite « des coûts historiques ». Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

2) Faits significatifs

Le FIF PL a fait l'objet de deux contrôles en 2016, l'un par le Ministère du Travail, l'autre par le Ministère des Finances.

Concernant le contrôle du Ministère du Travail

Le contrôle du Ministère du Travail a donné lieu à un rapport de contrôle reçu par le FIF PL le 28 décembre 2016 auquel le FIF PL a répondu par la remise d'un rapport contradictoire le 10 mars 2017.

En date du 12 décembre 2017, le FIF PL a été destinataire de la notification de décision du Ministère du Travail, ordonnant au FIF PL de verser au Trésor Public la somme de 7 015 536 €.

Conformément à la réglementation en vigueur, et dans les délais impartis, le FIF PL a adressé en date du 1^{er} février 2018 une réclamation amiable à Madame la Déléguée Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle, contestant le reversement demandé par le Ministère du Travail de 7 015 536 €.

La décision implicite de rejet de Madame la Déléguée Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle en raison du silence gardé pendant plus de deux mois à la suite de la réclamation formulée par le FIF PL à l'encontre de la décision du 12 décembre 2017, lui ordonnant de verser au Trésor Public la somme de 7 015 536 €, a conduit le FIF PL à déposer un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Paris.

Au travers de cette procédure, le FIF PL entend solliciter l'annulation de la décision implicite de rejet de Madame la Déléguée Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle, ainsi que l'annulation de la décision du 12 décembre 2017 lui ordonnant de verser au Trésor Public la somme de 7 015 536 €.

Toutefois, par souci d'une gestion comptable rigoureuse, cette somme de 7 015 536 € a été provisionnée dans les comptes annuels 2017.

En 2019, le FIF PL reste dans l'attente de la décision du Tribunal Administratif de Paris quant à son recours pour excès de pouvoir. La somme de 7 015 536€ a été versée dans un compte séquestre le 13/08/2019.

Concernant le contrôle du Ministère des Finances

Le contrôle du Ministère des Finances n'a pas donné lieu à un rapport de contrôle à ce jour.

3) Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les mesures exceptionnelles décidées par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire liée au covid-19 risquent d'avoir des conséquences importantes sur nos comptes en 2020.

Il n'est pas possible aujourd'hui d'en apprécier l'impact chiffré, compte tenu des incertitudes pesant sur l'ensemble des mesures de restriction en matière d'activité, de financement, ou des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les organismes de financement de formation.

Dans ce contexte inédit, il est probable que des effets négatifs puissent affecter notre trésorerie et/ou notre activité mais, à la date d'arrêté des comptes, le bureau du FIF PL n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

4) Changement de méthode

Pour rappel, depuis 2016, les frais de mission et d'information versés aux organisations professionnelles et à l'UNAPL sont inclus dans les frais de gestion et non plus dans les charges de formation.

5) Les principales méthodes utilisées ont été les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles et corporelles

Compte tenu des modalités d'amortissement pratiquées antérieurement au FIF PL, les constructions et leurs aménagements ayant fait l'objet d'une comptabilisation détaillée par nature de travaux, l'application des nouveaux règlements comptables 2004-06 et 2002-10 n'a pas entraîné de retraitement comptable particulier lié au changement de méthode. Il en est de même pour les autres biens ne présentant pas de caractère significatif et qui n'ont également pas entraîné de retraitement comptable particulier lié au changement de méthode.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Au cours de l'exercice 2010 un immeuble à usage de bureaux sis au 104 rue de MIROMESNIL 75384 PARIS cedex 08 avait été acquis pour 9 500 000 €. Compte tenu de l'importance des travaux réalisés depuis cette acquisition, la décomposition suivante avait été retenue :

- Terrain évalué à 10% de la valeur d'acquisition de l'immeuble, soit 950 000 € ;
- Bâtiment : 90% de la valeur d'acquisition auquel avaient été ajoutés les frais notariaux d'acquisition, soit un total de 9 144 760 €, amorti sur 60 ans.

Par ailleurs, il avait été effectué des travaux de gros œuvres de l'ordre de 1 860 K€ et amortis sur 15 ans ; ainsi que des agencements et aménagements de l'ordre de 1 918 K€ et amortis sur 10 ans.

Les autres immobilisations font l'objet d'amortissements pour dépréciation, pratiqués suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de leur durée normale d'utilisation.

- Logiciels :	1 à 5 ans
- Aménagements des constructions :	5 à 15 ans
- Installations générales :	10 ans
- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Matériel informatique :	3 ans
- Mobilier :	5 à 10 ans

b) Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

c) Valeurs mobilières de placement

Les titres de placements ont été comptabilisés au prix d'achat soit au 31 décembre 2019 une valeur globale de 43 002 118 €.

6) Informations complémentaires

a) Collecte de l'exercice

Mode de rattachement des collectes

Les contributions perçues par le FIF PL sont des contributions nettes. Les frais de collecte sont directement prélevés par les URSSAF.

Les collectes comptabilisées correspondent aux sommes encaissées dans l'année.

Néanmoins, un produit à recevoir de l'URSSAF a été comptabilisé dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 au titre de la régularisation définitive de la collecte 2019. Ce produit à recevoir s'élève à 113 289 €.

b) Mode de rattachement des frais de gestion

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le FIF PL applique l'arrêté du 20 septembre 2011 qui fixe le plafonnement des frais de gestion à 13,7 % répartis de la façon suivante :

- 4% de la collecte comptabilisée au cours de l'exercice ;
- 5,7 % de la collecte comptabilisée au cours de l'exercice ;
- 4 % des engagements décaissés au cours de l'exercice correspondant aux charges de formation comptabilisées au cours de l'exercice.

Cette décision a été entérinée par le Conseil de Gestion du 30 mars 2017.

c) Charges relatives aux dépenses d'études et de recherches, d'information et de conseil des organisations professionnelles

Ces dépenses fixées à deux pour cent des collectes encaissées, sont enregistrées sous forme de provisions. Les règlements ne sont effectués par le FIF PL qu'après réception et analyse des pièces justificatives correspondant aux frais constatés, au cours de l'exercice concerné, au sein des organisations professionnelles intéressant la formation professionnelle des non-salariés.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les dépenses d'études et de recherches, d'information et de conseil à payer ont été provisionnées pour un montant de 1 475 506 €.

d) Provisions sur les dépenses de formation

- Charges de formation

Le coût des actions de formation compris dans les comptes comprend le coût des actions réalisées au cours de l'exercice 2019 pour lesquelles la prise en charge a été sollicitée auprès du FIF PL jusqu'au 15 janvier 2020. Au-delà de cette date, les dossiers sont examinés au cas par cas par les commissions professionnelles concernées.

- Annulation de dossiers

Depuis le 2^{ème} semestre 2001, il a été mis en place au sein du FIF PL un service chargé des relances sur les dossiers de formation. Afin de maintenir la méthode appliquée au cours des exercices précédents - prise en compte des annulations relatives aux exercices N-1 et antérieurs - les annulations de dossiers effectuées jusqu'au 31 mars 2020 ont été prises en compte sur l'exercice 2019.

Ces annulations, qui représentent 1 027 300.53 €, s'ajoutent à celles comptabilisées en 2019 et viennent diminuer les dépenses de formation de l'exercice pour un montant global de 21 783 084.33 €, soit 15 325 260.97 € pour annulations de dossiers et un montant de 6 457 823.36 € pour annulations partielles.

Les engagements de financement des actions de formation qui ne sont qu'au stade de la signature ou relatifs à des actions de formation en cours restant à dispenser, dont la condition de prise en charge financière dépend de la réalisation de la formation, doivent faire l'objet d'une provision pour risques et charges dès lors qu'ils sont probables. Ainsi, la provision pour risques et charges comptabilisée au 31 décembre 2019 s'élève à 2 430 946 Euros.

e) Reversement des excédents de trésorerie

En application de l'article R 6332-77 du Code du Travail, il n'y a pas d'excédent de trésorerie à reverser au titre de l'exercice 2019.

f) Autres informations

- Le montant des honoraires du Commissaire Aux Comptes, liés à la mission de commissariat aux comptes, figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 66 446 € TTC (article R.123-198 - 9° du code de commerce).
Le montant des honoraires comprend les Services Autres que la Certification des Comptes (SACC) pour un montant de 13 332 € TTC.
- L'engagement de l'association en matière d'indemnité de départ à la retraite de ses salariés s'élève à 151 533 €. Cette estimation est évaluée d'après le code du travail et n'a pas été comptabilisée. Il a été fait application du calcul rétrospectif incluant les paramètres propres à chacun des salariés (salaire, ancienneté, âge) et des éléments spécifiques suivants :

- Age de la retraite 67 ans ;
- Taux de revalorisation des salaires 2% ;
- Taux d'actualisation 2,00% ;
- Taux de charges sociales 64% ;
- Tables de mortalité TV 88/90 ;
- Taux de turn over 1%

Le montant de l'indemnité est fixé en fonction de l'ancienneté du salarié dans l'association :

- Un demi-mois de salaire après 10 ans d'ancienneté ;
- Un mois de salaire après 15 ans d'ancienneté ;
- Un mois et demi de salaire après 20 ans d'ancienneté ;
- Deux mois de salaire après 30 ans d'ancienneté.

FIF-PL - Note n° 2 : TABLEAU DE SUIVI DES ENGAGEMENTS A FINANCER LA FORMATION (E.F.F.) au 31.12.2019

	TOTAL ENGAGEMENTS	E.F.F. 2019 & ANTERIEURS	TOTAL Prov E.F.F. A LA CLOTURE et MINORATION / TAUX MOYEN D'ANNULATION	E.F.F. 2020	E.F.F. 2021	E.F.F. 2022
E.F.F. au début de l'exercice	26 138 266	26 138 266				
Engagements pris dans l'exercice	105 950 681	103 097 601	2 853 080	2 728 638	112 394	12 048
Annulations d'engagements Par règlements de dossiers Par annulation et révision de dossiers	-70 848 437 -22 205 219	-70 848 437 -21 783 084	-422 134	-422 134		
I - Montant des E.F.F. restant à réaliser en fin d'exercice :	39 035 292	36 604 346	2 430 946	2 306 504	112 394	12 048

**FIF-PL - Note n° 2 bis : TABLEAU DE DETERMINATION DU TAUX D'ANNULATION MOYEN DES ENGAGEMENTS A FINANCER LA
FORMATION (E.F.F.) au 31.12.2019**

	1	2	3	4	5
	EFF Début exercice	Engagt pris dans exercice	EFF fin exercice	Annulation exercice	Taux d'annulation $5=4/(1+2-3)$
2019	26 138 266	105 950 681	-39 035 292	22 205 219	23,9%
2018	30 335 292	97 710 612	-26 138 266	30 773 412	30,2%
2017	21 586 964	81 796 649	-30 335 292	24 699 367	33,8%
2016	23 570 561	61 031 056	-21 586 964	19 727 072	31,3%
2015	33 042 045	62 888 274	-23 570 561	17 935 450	24,8%
2014	19 315 833	67 565 128	-33 042 045	10 098 785	18,8%
2013	11 290 978	44 771 866	-19 315 833	5 207 711	14,2%
taux moyen des trois dernières années fin 2019					29,3%
taux moyen des trois dernières années fin 2018					31,8%

FIF-PL - Note n° 3 : SUIVI DES E.F.F. ET AFFECTATION DES RESULTATS au 31.12.2019		
I. RAPPEL DES E.F.F. A LA CLOTURE DE L'EXERCICE et PROVISIONNES		2 430 946
(Reprise tableau note n°2)		
II. ANALYSE DU RESULTAT		
Report à nouveau au 01.01.2019		28 108 033
Résultat comptable de l'exercice		-18 319 979
		9 788 054
Reprise en report à nouveau de la réserve des E.F.F antérieurs		
Montant disponible à affecter		9 788 054
III. AFFECTATION DU DISPONIBLE		
à la réserve affectée aux investissements au report à nouveau		9 788 054
TOTAL		9 788 054
IV. COUVERTURE DES ENGAGEMENTS (E.F.F)		
E.F.F. non couverts par les provisions (engagements hors bilan)		

L'ensemble des engagements pris par le FIF - PL au 31/12/2019
sont comptabilisés.

FIF-PL - Note n° 4 : ETAT DES IMMOBILISATIONS au 31.12.2019

IMMOBILISATIONS	Valeur brute en début d'exercice	Acquisitions	Cessions & Vint poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>				
Frais établissement				
Autres immobilisations incorporelles : logiciels	1 851 554,00	136 272,00		1 987 826,00
Immobilisations incorporelles en cours				
TOTAL (I)	1 851 554,00	136 272,00		1 987 826,00
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>				
Terrains	950 000,00			950 000,00
Batiments	10 261 857,00			10 261 857,00
Constructions	2 054 567,00			2 054 567,00
Installations générales, agencement des constructions	1 859 736,00			1 859 736,00
Installations techniques, matériel et outillage industriel		33 144,00		33 144,00
Installations générales, aménagements des locaux	1 093 429,00			1 126 573,00
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	1 109 891,00	135 460,00		1 245 351,00
Mobilier de bureau	679 275,00	27 083,00		706 358,00
Autres immobilisations	49 255,00	1 558,00		50 813,00
Immobilisations corporelles en cours		122 127,00		122 127,00
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes	7 380,00		7 380,00	
TOTAL (II)	18 065 390,00	319 372,00	7 380,00	18 377 382,00
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Dépôts et cautionnements	32 131,00	210,00		32 341,00
TOTAL (III)	32 131,00	210,00		32 341,00
TOTAL (I+II+III)	19 949 075,00	455 854,00	7 380,00	20 397 549,00

FIF-PL - Note n° 5 : ETAT DES AMORTISSEMENTS au 31.12.2019

AMORTISSEMENTS	Amortisse- ments cumulés au début de l'exercice	Dotations exercice	Reprises exercice	Amortisse- ments cumulés à la fin de l'exercice
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>				
Frais établissement				
Autres immobilisations incorporelles : logiciels	1 557 507,00	179 003,00		1 736 510,00
TOTAL (I)	1 557 507,00	179 003,00		1 736 510,00
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>				
Terrains				
Batiments	2 986 311,00	376 830,00		3 363 141,00
Constructions	1 033 817,00	124 044,00		1 157 861,00
Installations générales, agencement des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, aménagement divers	588 011,00	111 064,00		699 075,00
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	904 271,00	100 965,00		1 005 236,00
Mobilier	614 201,00	32 180,00		646 381,00
Autres				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL (II)	6 126 611,00	745 083,00		6 871 694,00
TOTAL (I+II)	7 684 118,00	924 086,00		8 608 204,00

FIF-PL - Note n° 6 : ETAT DES PROVISIONS ET RESERVES au 31.12.2019 APRES AFFECTATION DU RESULTAT

NATURE DES PROVISIONS ET DES RESERVES	MONTANT DEBUT EXERCICE	DOTATION EXERCICE	REPRISE EXERCICE OU UTILISEE	MONTANT FIN EXERCICE
RESERVES				
Statutaires ou contractuelles				
Reserves réglementaires :				
- affectées aux investissements				
- affectées aux EFF				
- trésorerie				
Autres réserves	3 309 722			3 309 722
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Reserve de trésorerie				
Amortissements dérogatoires				
Différence sur réalisations d'éléments d'actif				
TOTAL (I)	3 309 722			3 309 722
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour engagements sur formations	2 766 827	2 430 946	2 766 827	2 430 946
Provisions pour grosses réparations				
Autres provisions pour risques et charges	7 015 536			7 015 536
TOTAL (II)	9 782 363	2 430 946	2 766 827	9 446 482
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Sur immobilisations :				
- incorporelles				
- corporelles				
- financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL (III)				
TOTAL GENERAL (I+II+III)	13 092 085	2 430 946	2 766 827	12 756 204
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation				
- financière				
- exceptionnelle		2 430 946	2 766 827	

FIF-PL - Note n° 7 : ETAT DES CREANCES au 31.12.2019

		MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE	
			A MOINS D'UN AN	A PLUS DE UN AN
Actif	immobilisé			
	Autres titres immobilisés			
	Dépôts (Fonds de roulement copropriété)	32 341		32 341
Actif	circulant			
		119 917	119 917	
		178 229	178 229	
	Collecte à recevoir			
	Autres créances	7 022 387	7 022 387	
	Charges constatées d'avance	122 742	122 742	
TOTAL		7 475 616	7 443 275	32 341

FIF-PL - Note n° 8 : ETAT DES DETTES au 31.12.2019

	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		A MOINS D'UN AN	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Découverts bancaires				
Emprunts et dettes financières divers				
Adhérents et organismes de formation	46 661 589	46 661 589		
Fournisseurs et comptes rattachés	501 915	501 915		
Dettes fiscales et sociales	681 062	681 062		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	30 326	30 326		
Autres dettes	1 475 506	1 475 506		
Reversement excédent de trésorerie				
Produits constatés d'avance	50 084 539	50 084 539		
TOTAL	99 434 937	99 434 937		

FIF-PL - Note n° 9 : ETAT DE LA TRESORERIE au 31.12.2019

ETAT DE LA TRESORERIE	VALEUR COMPTABLE	VALEUR LIQUIDATIVE AU 31.12.2019	MOINS VALUE LATENTE
<u>TITRES DE PLACEMENT</u>			
IC FCP PROTECT 90 4DEC	502 168	502 168	
BON DE CAISSE CIC	20 000 000	20 029 750	29 750
CAT CIC	2 500 000	2 500 000	
CAT BNP 1	3 000 000	3 000 000	
CAT BNP 2	5 000 000	5 000 000	
SCPI ACCIMO PIERRE	1 999 980	2 020 547	20 597
CAT CIC OBNL 13 MOIS	10 000 000	10 000 000	
TOTAL TITRES DE PLACEMENT	43 002 118	43 052 465	50 347

ETAT DE LA TRESORERIE	SOLDES DEBITEURS	SOLDES CREDITEURS	CUMUL
<u>DISPONIBILITES</u>			
BANQUE SOCIETE GENERALE FORMATION	730 992		730 992
BANQUE SOCIETE GENERALE GESTION	328 168		328 168
BANQUE SOCIETE GENERALE LIVRET	57 161 931		57 161 931
BANQUE CIC GESTION	222 687		222 687
CIC COMPTE SUR LIVRET 5	988 326		988 326
CIC COMPTE FORMATION	126 884		126 884
S6 FORMATION	21 750		21 750
BNP FORMATION	26 633		26 633
INTERETS COURUS	84 486		84 486
CAISSE	2 253		2 253
TOTAL DISPONIBILITES	59 694 110		59 694 110

FIF-PL - Note n° 10 : DETERMINATION DES DISPONIBILITES EXCEDENTAIRES au 31.12.2019
(Art.R 6332-77 du Code du Travail)

RUBRIQUES		MONTANT
<u>MONTANT DES DISPONIBILITES (I)</u>		102 746 575
<i>- dont collecte reçue en 2019 rattachée à l'exercice 2020</i>		-50 084 359
		52 662 216
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		43 052 465
BANQUE ET CAISSE		59 694 110
<u>MONTANT DES CHARGES (II)</u>		94 909 460
CHARGES DE FORMATION		84 095 180
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		8 383 165
CHARGES FINANCIERES		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		2 431 115
MONTANT DES DISPONIBILITES EXCEDENTAIRES (I) - (II)		Néant

FIF-PL - Note n° 11 : RAPPEL DES COLLECTES ENCAISSEES SUR 5 ANS

ETAT DE LA COLLECTE SECURITE SOCIALE	ENCAISSEMENT SUR EXERCICE 2020	ENCAISSEMENT SUR EXERCICE 2019	ENCAISSEMENT SUR EXERCICE 2018	ENCAISSEMENT SUR EXERCICE 2017	ENCAISSEMENT SUR EXERCICE 2016	ENCAISSEMENT SUR EXERCICE 2015	ENCAISSEMENT SUR EXERCICE 2014	ENCAISSEMENT SUR EXERCICE 2013	TOTAL
COLLECTE 2012 SUR REVENUS 2011							1 385 274	52 172 170	53 557 444
COLLECTE 2013 SUR REVENUS 2012							53 740 634		55 369 047
COLLECTE 2014 SUR REVENUS 2013						1 628 413			58 492 834
COLLECTE 2015 SUR REVENUS 2014					2 381 434	56 071 400			65 605 148
COLLECTE 2016 SUR REVENUS 2015				2 293 285	63 311 863				70 709 620
COLLECTE 2017 SUR REVENUS 2016			828 423	69 881 197					74 255 849
COLLECTE 2018 SUR REVENUS 2017		113 289	74 142 560						73 385 555
COLLECTE 2019 SUR REVENUS 2018	113 229	73 385 555							
COLLECTE 2020 SUR REVENUS 2019		50 084 539							
TOTAL	113 229	123 583 384	74 970 983	72 174 482	65 693 297	57 699 813	55 125 908	52 172 170	451 335 498

FIF-PL - Note n° 12 : RAPPEL DES RESULTATS ET FRAIS DE GESTION SUR 5 ANS

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
COLLECTE COMPTABILISEE	73 612 073	75 084 273	73 002 905	65 701 689	57 699 814	55 125 908	52 172 170	27 212 141	25 352 307
DEPENSES DE FORMATION	84 095 180	65 979 050	56 650 628	41 812 459	47 809 941	56 231 889	39 876 581	19 912 862	17 842 335
- PLAFOND DE FRAIS DE GESTION (*) (9,7% de la collecte + 4% des dépenses de formation)	10 504 178	9 922 336	9 347 307	8 045 562	6 256 385	6 505 030	5 489 364	2 818 857	2 590 721
FRAIS DE GESTION (**)	8 383 335	8 535 644	8 451 991	8 547 761	6 987 875	6 500 358	5 784 561	5 699 771	5 215 038
FRAIS DE MISSION ET D'INFORMATION DES SYNDICATS (pour information)					1 263 409	1 247 652	1 444 487	712 548	418 928
RESULTAT DE L'EXERCICE	-18 319 979	-176 032	649 159	16 171 595	5 973 355	-9 351 898	5 955 272	2 439 852	1 963 061

(*) Jusqu'au 31 décembre 2015, le FIF PL, appliquait, pour le plafonnement des frais de gestion, l'Arrêté du 4 janvier 1996, autorisant un taux global de frais de gestion de 6,7 % de la collecte encaissée plus 5 % des dépenses de formation.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le FIF PL applique, pour le plafonnement des frais de gestion, l'Arrêté du 20 septembre 2011, qui autorise un plafond des frais de gestion de 9,7 % (4 % + 5,7 %) de la collecte comptabilisée plus 4 % des dépenses de formation.

(**) Depuis le 1^{er} janvier 2016, les dépenses relatives aux frais de mission et d'information versées aux organisations professionnelles et à l'UNAPL sont incluses dans les frais de gestion.

FIF - PL**DETAIL DE CERTAINS POSTES DE L'ACTIF**

AUTRES CREANCES		7 320 533
Produits à recevoir		
Collecte à recevoir	178 229	
Compte Séquestre	7 015 536	
Avances et acomptes versés/factures	119 917	
Personnel, prêts	6 050	
Trésor public		
Personnel opposition		
Autres	801	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		122 742
Dossiers de prise en charge et autres fourn.adm.		
Locations matériel postal	3 457	
Locations fontaines	557	
Maintenance matériel et logiciels	23 476	
Abonnements documentation	6 620	
Locations immobilières	6 340	
Redevance locarchives + stock conteneurs	5 511	
Déplacement	1 930	
Tickets restaurant	45 224	
Assurance maître d'ouvrage et RC	4 957	
Divers	24 670	

FIF - PL**DETAIL DE CERTAINS POSTES DU PASSIF**

DETTES FOURNISSEURS " FORMATION "		46 661 589,00
Adhérents	10 057 243,00	
Organismes de formation		
Charges de formation à payer	36 604 346,00	
DETTES FOURNISSEURS " FONCTIONNEMENT "		532 241,00
Fournisseurs fonctionnement et d'immobilisations	392 331,00	
Factures non parvenues sur fonctionnement	138 891,00	
Charges à payer	1 019,00	
DETTES FISCALES ET SOCIALES		681 062,00
Provision congés payés	184 437,00	
Dettes CSE	4 485,00	
Dettes sur salaires	54 571,00	
Organismes sociaux	232 940,00	
Charges sur congés et primes à payer	113 644,00	
Dettes fiscales sur salaires	49 466,00	
Dettes fiscales sur produits financiers	41 519,00	
AUTRES DETTES		1 475 506,00
Frais de mission et d'information syndicats et UNAPL	1 475 506,00	
Remboursements de frais	0,00	
Collecte à reverser	0,00	

FIF - PL

DETAIL DE CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT
PRODUITS et CHARGES

PRODUITS DIVERS DE FONCTIONNEMENT		13 386,00
Transfert de charges	10 261,00	
Rembt. Tickets restaurant		
Ajustements charges sociales		
Produits divers	3 125,00	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		2 766 827,00
Reprise provision EFF 2018	2 766 827,00	
Produits sur exercices antérieurs	0,00	
Produits exceptionnels	0,00	

CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 430 946,00	
Provision pour risques et charges		0,00
Dotation provision EFF 2019		2 430 946,00
Ajustements divers		

FIF - PL
DETAIL DES FRAIS DE GESTION ET D'INFORMATION

RUBRIQUES	2019	2018	VARIATION
ACHATS DIVERS			
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	56 524,20	46 435,23	10 088,97
PETIT EQUIPEMENT, MATERIEL DE BUREAU	8 897,63	14 074,96	-5 177,33
ELECTRICITE, EAU	42 269,43	42 548,34	-278,91
SOUS-TOTAL I	107 691,26	103 058,53	4 632,73
SERVICES EXTERIEURS			
LOCATIONS ARCHIVAGE	19 283,99	20 917,27	-1 633,28
LOCATIONS IMMOBILIERES	124 547,84	116 347,96	8 199,88
LOCATIONS MOBILIERES	42 401,15	74 433,46	-32 032,31
ENTRETIEN REPARATION SUR BIENS IMMOBILIERES, CÂBLAGE ET AUTRES	139 672,26	130 993,51	8 678,75
ENTRETIEN SUR BIENS MOBILIERES	14 906,64	27 328,28	-12 421,64
MAINTENANCE	530 588,23	491 085,20	39 503,03
ASSURANCES BRIS DE MACHINE, RC DIRIGEANTS SOCIAUX, MULTIRISQUES	56 051,78	49 711,90	6 339,88
SERVICES EXTERIEURS DIVERS			
DOCUMENTATION TECHNIQUE	11 162,62	10 975,80	186,82
FORMATION DU PERSONNEL	70 355,54	85 095,09	-14 739,55
SEMINAIRES CONSEIL DE GESTION		211 536,26	-211 536,26
SEMINAIRE BUREAU	13 829,22	10 986,30	2 842,92
SOUS-TOTAL II	1 022 799,27	1 229 411,03	-206 611,76
AUTRES SERVICES EXTERIEURS			
COMMISSIONS	6 138,16	6 299,44	-161,28
PERSONNEL INTERIMAIRE	95 543,88	124 856,28	-29 312,40
PERSONNEL DETACHE	308 962,91	286 709,06	22 253,85
HONORAIRES EXPERT-COMPTABLE	47 892,00	45 684,00	2 208,00
HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COMPTES	66 446,40	64 953,80	1 492,60
HONORAIRES CONSEILS ET AUTRES	190 647,14	224 039,72	-33 392,58
PLAQUETTES IMPRIMEES POUR INFORMATION + PUBLICITE, ANNONCES + POURS	16 031,46	26 810,65	-10 779,19
FRAIS DE TRANSPORT	9 425,93	9 989,74	-563,81
DEPLACEMENTS DES MEMBRES DU BUREAU	28 569,86	31 551,77	-2 981,91
MISSIONS (COMMISSIONS)	22 918,83	26 508,69	-3 589,86
PERTES DE RESSOURCES DES ADMINISTRATEURS	56 600,00	69 400,00	-12 800,00
RECEPTION	92 458,62	81 586,76	10 871,86
FRAIS POSTAUX, AFFRANCHISSEMENTS	11 559,65	23 654,92	-11 695,27
TELECOMMUNICATIONS	48 410,88	50 529,86	-2 118,98
FRAIS SERVICE BIL	20 960,13	20 544,91	415,22
SERVICES BANCAIRES	5 041,12	3 814,43	1 226,69
SOUS-TOTAL III	1 028 026,99	1 096 934,03	-91 160,89
IMPOTS ET TAXES			
TAXES SUR LES SALAIRES	239 237,93	181 521,00	57 716,93
PARTICIPATION FORMATION CONTINUE	42 975,33	19 974,00	23 001,33
PARTICIPATION EFFORT CONSTRUCTION	9 814,79	9 047,13	767,66
CONTRIBUTION HANDICAPES	10 030,00	7 904,00	2 126,00
TAXES FONCIERES ET IMPOTS LOCAUX	40 682,00	39 713,40	968,60
DROITS D'ENREGISTREMENT ET AUTRES DROITS	34 349,64	34 112,80	236,84
SOUS-TOTAL IV	377 089,78	292 272,33	84 817,42
CHARGES DE PERSONNEL			
SALAIRES - APPONTEMENTS - INDEMNITES	2 188 715,47	2 055 007,17	133 708,30
TICKETS RESTAURANT	57 165,55	61 866,00	-4 700,45
PRIMES DE TRANSPORT	20 509,91	19 815,20	694,71
CHARGES SOCIALES	1 075 778,93	1 074 785,79	993,16
SOUS-TOTAL V	3 342 169,86	3 211 474,16	130 695,72
CHARGES DE GESTION DIVERSES			
ECARTS DE REGLEMENTS	169,44	-0,02	169,46
DROITS D'AUTEURS	254,40	254,40	
SOUS-TOTAL VI	423,84	254,38	169,46
CHARGES FINANCIERES			
FRAIS FINANCIERS		16 245,04	-16 245,04
SOUS-TOTAL VII		16 245,04	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS			
AMORTISSEMENTS DES LOCAUX	179 003,50	181 827,47	-2 823,97
DOTATIONS AMORTISS. IMMOB. INCORPORELLES, LOGICIEL INFORMATIQUE	745 083,33	703 448,71	41 634,62
SOUS-TOTAL VIII	924 086,83	885 276,18	38 810,65
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERSES			
VNC DES IMMOBILISATIONS CEDEES			
SOUS-TOTAL IX			
FRAIS DE MISSION, INFORMATION, SERVICES SYNDICATS	1 581 046,88	1 700 716,57	-119 671,69
TOTAL GENERAL	8 383 934,70	8 535 644,20	-151 709,50
PLAFOND FRAIS DE GESTION	10 504 178	9 922 336	